

Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHEZY SUR MARNE proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mil vingt, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : PETIT Lisa, RIBOULOT Marie-Christine et Messieurs BEREUX Jean-Claude, M. ESTANQUEIRO Bruno, M. GUEDON Pascal, IDELOT Jérémy MOUROT Laurent, PECQUEUX Xavier, VERNEAU Roger.

Étaient absents excusés : HERNANDEZ Maryse (donne pouvoir à J IDELOT), MICHON Bernadette (donne pouvoir à JC BEREUX), PATTE Carole (donne pouvoir à MC RIBOULOT) et M. MURAT Cyrille.

Étaient absents : MOUSSEIGNE Cyril et REY Marc-Hervé.

Madame Marie-Christine RIBOULOT a été élue secrétaire.

Le Maire présente le compte-rendu du conseil municipal en date du 23 mai 2025 approuvé à l'unanimité des membres présents sans observation.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CONCERT DE L'ENSEMBLE MATICA DE FLORE

031 2025

Dans le cadre du Festival Jean de la Fontaine, un concert est organisé à l'église Saint-Martin de Chézy sur Marne le dimanche 5 octobre à 17h00. Le concert sera assuré par l'Ensemble Matica de Flore, Quatuor de musiques anciennes et traditionnelles du bassin méditerranéen.

L'association FJDLF sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € auprès de la commune afin d'organiser cet évènement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 500 € au Festival Jean de La Fontaine.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 65, article 65748.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

MEME SEANCE

FRAIS DE SURVEILLANCE CANTINE

032 2025

Par délibération du 23 Mai 2025, le Conseil Municipal a fixé le tarif des repas servis au restaurant scolaire pour l'année 2025-2026.

Les enfants ayant des allergies alimentaires bénéficient d'un projet d'accueil personnalisé (PAI) mis en place en concertation avec le médecin scolaire. Ces élèves peuvent apporter leur panier repas mais la surveillance du temps du midi est effectuée par les agents communaux. Une participation forfaitaire des familles sera demandée aux familles.

Le calcul peut s'effectuer ainsi :

Tarif cantine 7.20 € - 2.40 € (effort social de la commune) – 1.80 € (repas + frais de gestion API) soit 3 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le tarif de surveillance durant le temps du midi des élèves ayant un PAI pour allergie alimentaire à 3.00 €.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

MEME SEANCE
REPAS DES AINES
033 2025

Le repas annuel des Aïnés est programmé le 13 décembre 2025. Les conseillers municipaux se chargeront de la préparation de la salle et du service.

A cette occasion le Maire propose de demander une participation à chaque inscription.

Ces recettes seront inscrites sur la régie « manifestations et animations ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le prix de la participation au repas des personnes de plus de 70 ans à 10 € et celles de moins de 70 ans à 20 € et accompagnant extérieur.

DECIDE d'encaisser les participations sur la régie « manifestations et animations ».

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

MEME SEANCE
OUVERTURE DE CREDITS 2
034 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au vote des virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2025 :

CREDITS A OUVRIR				
<i>DEPENSES INVESTISSEMENT</i>				
Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
041	238	OPFI	Avances versées sur commandes d'immobilisation	13 066.62 €

<i>RECETTES INVESTISSEMENT</i>				
Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
041	2315	OPFI	Installations matériel et outillage technique	13 066.62 €

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Le montant de la participation communale annuelle pour le dispositif Aisne Partenariat Voirie est fixé à 7 440.33 € soit une augmentation de 14.3%.
2. Les tarifs API pour la restauration scolaire sont revalorisés de 1.85% (denrées) et de 2.10 % (frais de fonctionnement) pour l'année scolaire 2025-2026 :

	01/09/2024		01/09/2025	
	HT	TTC	HT	TTC
Repas enfant	1.52 €	1.60 €	1.55 €	1.63 €
Repas adulte	2.07 €	2.18 €	2.11 €	2.22 €
Forfait assistance	408.81 €	431.29 €	417.38 €	440.34 €

3. Par arrêté préfectoral en date du 07/08/2025 le montant de 111 996.21 € est attribué au bénéfice de la commune au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour les dépenses 2024.
4. Présentation du rapport d'analyse Indicateur de Pilotage Comptable 2024 (IPC) présenté par Monsieur CALVEZ, conseiller aux décideurs locaux de la Direction Générale des Finances Publiques. En 2024, le score de la gestion communal comptable est de 100%, la qualité comptable de la collectivité est dite « excellente ».
5. Le Conseil Municipal soutient la mobilisation des pharmaciens. Le lien pour signer la pétition sera adressé par mail aux conseillers municipaux et la pharmacie de Chézy sur Marne en sera informée.
6. Lecture du courrier de remerciement de Mme COMMUN et ses enfants pour la création du Square Claude Commun. Mme COMMUN précise que la famille ne souhaite pas d'inauguration.
7. Rappel d'évènements communaux auxquels la présence des conseillers est sollicitée :
 - Départ en retraite d'Eric HELLER : 17 octobre 2025
 - Repas des Personnes Agés : 13 décembre 2025
 - Noël du personnel communal : 19 décembre 2025
 - Marché de Noël : 21 décembre 2025

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits par les membres présents.

Séance levée à 19h55

Vu par nous, Jean-Claude BERAUX, Maire de la commune de Chézy sur Marne, pour être affiché le 22 septembre 2025 conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.